

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélanges
Nom du produit	: GREENSTART
Code du produit	: GREENSTART
Type de produit	: Fertilisant
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Engrais

Titre	Descripteurs d'utilisation
Utilisation professionnelle : Fertilisant (Source : Rapport sur la sécurité chimique)	SU1, SU22, PC12, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC19, ERC8b, ERC8d, ERC8e

Texte intégral des descripteurs d'usage : voir section 16.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

TIMAC Agro France
27 avenue Franklin Roosevelt
35408 Saint-Malo cedex - FRANCE
T +33 2 99 20 65 20
info-fds@roullier.com - www.roullier.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Europe/Middle-East/Africa	3E		+1-760-476-3961 (Access code : 333021)	(24/7)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — H412
Danger chronique, Catégorie 3

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP)	: -
Mentions de danger (CLP)	: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence (CLP)	: P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

GREENSTART

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Oxyde de zinc	(N° CAS) 1314-13-2 (N° CE) 215-222-5 (N° Index) 030-013-00-7 (N° REACH) 01-2119463881-32	0,25 - 2,49	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : En cas d'inhalation accidentelle, mettre la victime à l'air libre. Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Veiller à bien rincer les yeux en écartant les paupières avec les doigts. Consulter un ophtalmologiste si nécessaire.
- Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : (voir section(s) : 2.1/2.3).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, dioxyde de carbone (CO₂), poudre et mousse. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore. Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Protection complète du corps. EN 469. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.
- Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Évacuer la zone.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Eloigner le personnel superflu. Délimiter la zone de danger. Ventiler mécaniquement la zone de déversement. Rester du côté d'où vient le vent. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer et contenir le produit renversé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Recueillir soigneusement les résidus.
- Procédés de nettoyage : Nettoyer immédiatement en balayant ou en aspirant. Réduire à un minimum la production de poussières. Recueillir le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

GREENSTART

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter toute formation de poussière. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention. Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Entreposer dans un endroit sec et abrité afin d'éviter tout contact avec l'humidité.

Produits incompatibles : Voir liste détaillée des matériaux incompatibles en section 10 Stabilité/Réactivité.

Température de stockage : Conserver à température ambiante

Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

(voir section(s) : 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Oxyde de zinc (1314-13-2)		
France	VME (mg/m ³)	8h 10 mg/m ³ (poussières)

Oxyde de zinc (1314-13-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	5 mg/m ³
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,5 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	83 mg/kg de poids corporel/jour
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	0,83 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	2,5 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	83 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,0206 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0061 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	235,6 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	113 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	106,8 mg/kg
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0,1 mg/l

Indications complémentaires : Aucune étude n'a été réalisée sur le mélange pour le moment.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.

Protection oculaire:

En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Poussières	avec protections latérales	EN 166

GREENSTART

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection de la peau et du corps:

Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation. En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

Type	Norme
Gants	EN 374

Protection des voies respiratoires:

En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Demi-masque jetable , Demi-masque réutilisable	Type P1	Protection contre les poussières	EN 143

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert. S'assurer que les émissions sont conformes à toutes les réglementations en vigueur sur le contrôle de la pollution atmosphérique. Se conformer aux réglementations en vigueur.

Autres informations:

Voir section 7 : 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Granulés.
Couleur	: Gris(e).
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Non applicable
pH	: Aucune donnée disponible
pH solution	: 6 - 8 - pH dans l'eau distillée
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: > 133 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: En cas de risque de production excessive de poussières : Les poussières peuvent former un mélange inflammable et explosif avec l'air
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 900 kg/m ³
Solubilité	: Eau: Peu soluble à Soluble dans l'eau
Log Pow	: non déterminé
Log Kow	: non déterminé
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: En cas de risque de production excessive de poussières : Les poussières peuvent former un mélange inflammable et explosif avec l'air.
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

GREENSTART

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Alcalis. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Voir section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul

Oxyde de zinc (1314-13-2)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 401)
CL50 inhalation rat (mg/l)	(4h) > 5700 mg/m ³ (méthode OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

GREENSTART

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Indications complémentaires	: Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul.
Ecologie - eau	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Oxyde de zinc (1314-13-2)	
CL50 poisson 1	96h 1,1 - 1,5 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CE50 autres organismes aquatiques 1	72h 0,17 mg/l algues
NOEC (chronique)	0,017 mg/l algues

12.2. Persistance et dégradabilité

GREENSTART	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Oxyde de zinc (1314-13-2)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

GREENSTART	
Log Pow	non déterminé
Log Kow	non déterminé
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Oxyde de zinc (1314-13-2)	
Log Pow	2,2
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

GREENSTART	
Ecologie - sol	Produit s'infiltrant facilement dans les sols. Les composants principaux du mélange sont entièrement solubles dans l'eau.

Oxyde de zinc (1314-13-2)	
Log Koc	2,2 (données bibliographiques)
Ecologie - sol	Produit pratiquement insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Oxyde de zinc (1314-13-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Peut causer une eutrophisation à très faible concentration.
Indications complémentaires	: Aucun autre effet connu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Méthodes de traitement des déchets	: Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets. Eliminer en centre de traitement agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Consulter le fabricant ou le fournisseur pour des informations relatives à la récupération ou au recyclage.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 02 01 08* - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

GREENSTART

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Tous les composants de cette préparation sont inscrits à l'inventaire EINECS ou sur la liste ELINCS.

15.1.2. Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange

Oxyde de zinc

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : Les informations des sections 1.2, 8.1, 11 & 12 sont établies sur la base des rapports d'évaluation sur la sécurité chimique des composants et/ou informations fournisseurs des composants.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1

GREENSTART

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
ERC8b	Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
ERC8d	Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8e	Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
PC12	Engrais
PROC19	Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
PROC2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
PROC5	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
SU1	Agriculture, sylviculture, pêche
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit